









... l'oyeur Georges d'Anvers 1467, Donnes le 10. de Cal. de jany. 1510. l'jns etiers d'ung pieu  
de terre pitie au domaine de St. Barthelmy de St. Anvers, pour la reserve d'adroit de domaine  
et d'une redresse annuelle de 10. s. Toulousain. Il est pour le

Sous du Roy, l.<sup>re</sup> du nom, Damsion, de la Bastide de Montfort, accorda le 14. de Cal.  
de fev. 1518. (vingt styles) l'investiture de l. pieu de terre pitie dans le domaine de St. Bar-  
thelmy de St. Anvers; Donnes a bail hypothecaire pour 10. ans de 1530. le mar de St. Leger  
moiment une finance et a la charge d'une annuete poyable; le Comte de Graves  
d'ail le 15. de l'entree du mois de may 1535. d'ung pieu de terre pitie dans le domaine de  
St. Andre de Magyng. Alix de las Roquetes, avec laquelle il, forma une alliance, la  
fit pour le diadit, qui fut, et de sa fille, mariee avec noble Jacques de Montant, de  
moineau.

D'adroit du Roy, Damsion, de la Bastide, consentit tout pour son pieu au  
bail hypothecaire le 15. de l'entree du mois de may 1535; lequel quittance de bail de  
pelle, de la somme de 100. florins d'or pour le dit bail, par  
Jany, le 25. juillet 1535, et fut pour tout le dit bail, par  
indication de bail de terre pitie de la Bastide de Montfort, dans le dit bail de  
dresse, par le Roy, lequel bail de terre pitie de la Bastide de Montfort, dans le dit bail de  
est de la somme de 100. florins d'or, et fut pour le dit bail, par  
mariage avec noble Jean de la Roche, l. enfant; par vis, par son, qui inclut le porteur d.  
d. Antoine, lequel fut l'entree de biens pitie a de la Bastide de Montfort, par le Com-  
= mune de son pieu, rapporte en son, et par un accord avec son pieu ains le 10. juillet  
1537, et donna le pieu d'ailleurs en son, d. le. et d. Raymond, d'Anvers et Guise,  
mariee, la 1.<sup>re</sup> avec noble femme Roger de Rochefort, la 2.<sup>me</sup> avec noble femme Guillame  
de Buisson, et la 3.<sup>me</sup> avec noble Gauthier de Varagne.

Le Sous du Roy, d.<sup>re</sup> du nom, Juy de Capotac au Albigeois, du que, la Soab, Vivier, St.  
Germier et Langreault, fut investie fut. mis. parle Com. d'ou pour le 25. jany 1534;  
par un accord avec Antoine, son pieu pour le 10. juillet 1537, avec la donation que  
lui fit noble Louis de la Roche, d. de Villeneuve de la Roche, par Comte, de la Bastide  
membre et immuable le 10. d'oct. 1546, et le dit bail de la Bastide de Montfort de  
Juy le 24. jany 1547, confirmes d. Comte de Montfort d'ung pieu pitie dans son  
directe inclut dit M. Lebrun le 10. x. 1555; et tout le 10. x. 1556. Il fut avec  
formé une alliance avec noble Catherine d'Anvers, sous porteur de son pieu; par vis,  
1.<sup>re</sup> Raymond, rapporte en son; d.<sup>re</sup> Guy, le. Juy de son que, et autres biens pitie au dit pieu de  
de la Bastide, lequel pieu avec noble Antoine de la Roche, et mouvent son pieu; d.<sup>re</sup> Antoine,  
lequel fut investie fut. mis. parle Com. de Guy, son pieu, le 10. juillet 1537; d.<sup>re</sup> Antoine  
Antoine, lequel inclut l'etat de la Bastide; d.<sup>re</sup> 6.<sup>me</sup> et 7.<sup>me</sup> jany, pour et de la Roche, mariee  
la 1.<sup>re</sup> avec noble Rougnier Galay, la 2.<sup>me</sup> avec noble Bertrand Subis (Cis. probablen-  
toubiray) Juy de France, et la 3.<sup>me</sup> noble Sans (Anvers) Abrie; d.<sup>re</sup> Raymond, sous le pieu  
et inconnu; d.<sup>re</sup> et 10.<sup>me</sup> Ceile et Agne, Religieuses a St. Pierre de la Bastide. Vint  
enfants legitimes, il en est un naturel nommé Antoine, auquel il legua son mouvent d'ou  
par son testament.

Raymond du Roy, Damsion, Juy de Capotac au Albigeois, ratifia pour et au nom de  
son pieu d. Comte de Montfort, et de la Bastide de Montfort le 10. x. 1555; fut investie fut. mis. parle  
Com. de Guy, son pieu de la Bastide de Montfort, et fut donation a Guy, son pieu ains, et de la Bastide  
de la Bastide le 10. d'oct. 1555, l'investiture fut. mis. parle Com. de Guy, son pieu ains, et de la Bastide  
on ignore le nom de son pieu, que dont il est, outre Guy, d. autres enfants, par vis, son,  
le. Juy de Capotac, lequel mouvent probablement son pieu, et l'ou, mariee avec noble  
Anvers de Caraco.

Guy de











